

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Compte rendu du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement,
sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le présent document expose les conclusions de la troisième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement (désigné en anglais par le sigle PBEQ ; ci-après « le Conseil » ou le « sous-comité »), conformément à ce qu'avaient convenu ses membres le 23 mars 2018. Le procès-verbal intégral de cette réunion figure à l'annexe 1 du présent document.
2. Le Conseil s'est réuni les 22 et 23 avril 2018 afin d'aborder les questions relatives à la qualité de l'éducation dans le Pacifique ainsi qu'aux qualifications régionales. Les membres ont notamment débattu des principaux éléments suivants :
 - i. persistance de faibles résultats au South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC), en particulier en mathématiques et en sciences ;
 - ii. qualifications régionales et reconnaissance mutuelle des qualifications dans toute la région afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre océanienne ;
 - iii. collecte de données nationales sur l'éducation par des organismes internationaux, tels que l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), pour l'établissement de rapports internationaux.
3. Les grandes décisions prises par les membres du sous-comité à l'occasion de cette réunion sont les suivantes :
 - i. Le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) de la CPS poursuivra son analyse des niveaux de compétence et proposera des mesures de renforcement des capacités, des ressources et de la confiance accordée aux qualifications délivrées dans tous les pays participants.
 - ii. Il continuera à étudier les mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications et fournira davantage d'informations sur les modalités d'application de ces mécanismes dans le Pacifique, compte tenu des incidences et des obligations liées à la Convention de Tokyo et au PACER Plus.
 - iii. Il assurera la coordination de la collecte de données pour le deuxième catalogue de l'ISU sur les mesures des acquis de l'apprentissage, et aidera les pays à vérifier et à mettre à jour les données déjà recueillies dans le cadre de la première édition de ce catalogue.

Recommandations

4. Le CRGA est invité à prendre note du procès-verbal de la réunion du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement présenté à l'annexe 1.

Annexe 1 : Procès-verbal de la troisième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (sous-comité du CRGA), le 23 mars 2018

Contexte

La neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique (CPS) a approuvé les modifications apportées, sur le plan de la gouvernance, au mode de fonctionnement de l'ancien Conseil océanien d'évaluation pédagogique. Elle a par ailleurs décidé de rebaptiser ce programme de la CPS, désormais appelé Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP), et a approuvé la mission et les fonctions du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement en tant que sous-comité du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA).

Un mandat a été rédigé et approuvé par le Conseil lors de sa réunion de mars 2016, qui a constitué la première réunion de ce nouveau sous-comité. Ce mandat a été approuvé par le CRGA hors session, à la fin de l'année 2017.

En vertu du mandat, le sous-comité a pour rôle de fournir des conseils au Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement et d'aider celui-ci à s'acquitter de certaines des fonctions qui lui sont déléguées, aux fins de la bonne gouvernance du Programme. Les extraits du mandat cités ci-après servent à décrire le contexte dans lequel s'inscrit le présent procès-verbal.

Il est attendu de tous les membres du sous-comité et de leurs représentants qu'ils justifient des compétences et de l'autorité requises pour représenter leur pays ou leur organisation dans le cadre des activités du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement. Ils sont supposés tenir les représentants nationaux membres du CRGA informés des questions intéressant le Conseil.

Le sous-comité fait en sorte d'organiser une réunion de discussion au moins huit semaines avant la session annuelle du CRGA.

Les conclusions des réunions du sous-comité sont adoptées à l'issue d'un débat et obéissent à la règle du consensus. Elles doivent recueillir l'aval de l'ensemble des membres du sous-comité et sont ensuite transmises au CRGA.

Le sous-comité s'est réuni une deuxième fois en mars 2017, puis une troisième en mars 2018. Les conclusions de cette troisième réunion, adoptées par l'ensemble de ses membres le 23 mars 2018, sont exposées dans le corps du présent rapport à l'intention du CRGA, les conclusions des deux réunions précédentes, entérinées par le Conseil, étant fournies en annexe.

Rapport du Directeur

Le sous-comité prend note des points suivants :

- a) Le plan d'activité du Programme pour l'évaluation et la qualité (EQAP) a été modifié, avec l'ajout d'un sixième résultat attendu.
- b) Une approche intégrée du travail dans tous les domaines de compétence est à l'œuvre dans le Programme.
- c) L'équipe du Programme collabore avec les autres divisions de la Communauté du Pacifique (CPS), ainsi qu'avec des organismes externes.
- d) Huit qualifications régionales sont désormais accréditées. Il s'agit là d'une première mondiale.
- e) La publication des résultats définitifs aux examens du South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC) avant les congés de Noël a été rendue possible par le nouveau logiciel d'évaluation PacSIMS, ainsi que par l'optimisation des processus et de l'assurance de la qualité.
- f) Des accords de partenariat ont été conclus entre la CPS, les ministères australien et néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et le Conseil australien de recherche pédagogique.
- g) Le soutien à l'autonomie fonctionnelle reste une priorité, même s'il est impératif de mieux définir le concept. Cela doit être porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du sous-comité, et faire l'objet d'un débat de fond.
- h) Le financement de l'UNESCO destiné au travail sur les qualifications, qui avait été abordé lors de la réunion du Conseil de 2017, n'a pas été concrétisé. Toutefois, l'UNESCO soutient ce travail par d'autres moyens, comme en témoigne la mission d'étude en Malaisie organisée en 2018.
- i) L'éducation régionale constitue l'un des quatre domaines prioritaires de la CPS définis à l'issue du processus de priorisation.
- j) La collecte, la saisie et l'analyse de données dans le cadre du dispositif régional de soutien aux systèmes d'information sur la gestion de l'éducation sont en cours, en préparation à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum, prévue à Nauru en mai 2018.
- k) L'EQAP est chargé de fournir une liste de services dont les pays peuvent bénéficier, afin de limiter le nombre de demandes ponctuelles ; de même, les modalités d'accès à l'aide de l'EQAP ont été précisées.

- l) L'EQAP doit présenter une liste des projets et des participations des pays, afin que ces derniers puissent apprendre les uns des autres.

Résultats de la session 2017 du SPFSC

Le sous-comité :

- a) demande une analyse plus poussée des faibles résultats obtenus dans certaines matières, notamment les mathématiques et les sciences ;
- b) approuve le projet de collaboration avec le Conseil australien de recherche pédagogique visant à comparer le SPFSC actuel, fondé sur les acquis d'apprentissage, et le SPFSC classique, axé sur les notes, qui était en vigueur avant la mise en place d'un enseignement fondé sur les acquis ;
- c) encourage le renforcement des capacités à l'échelle locale, de façon à ce que les ministères et les établissements scolaires soient en mesure d'assurer à l'avenir la formation en milieu scolaire ;
- d) prend acte du fait que les supports pédagogiques pour les élèves et les enseignants seront disponibles pour l'année prochaine, et dans cinq matières dans un premier temps ;
- e) demande à l'EQAP de déterminer les coûts indicatifs d'un soutien national (formation des enseignants, installations, ressources, etc.) aux pays et de travailler avec chaque ministère afin d'améliorer le soutien fourni à l'échelle nationale pour la mise en œuvre du SPFSC ;
- f) reconnaît que, outre la question de la qualification des enseignants, les compétences de ces derniers doivent être évaluées ;
- g) prend note du fait que Vanuatu a rassemblé, et utilise, des vidéos disponibles en ligne à l'appui de l'enseignement des concepts du SPFSC ;
- h) demande que les élèves ajournés aient la possibilité de repasser les épreuves du SPFSC ;
- i) invite les pays membres de conseils pédagogiques des établissements universitaires et de formation des enseignants à s'engager en faveur de l'inclusion de l'enseignement fondé sur les acquis dans les programmes de formation initiale des enseignants ;
- j) demande à l'EQAP et aux pays d'étudier des moyens d'accroître la confiance accordée aux qualifications délivrées en Océanie ;
- k) charge l'EQAP de continuer à transmettre les résultats provisoires aux ministères de l'Éducation avant publication des résultats définitifs ; et
- l) charge l'EQAP de poursuivre la pratique actuelle consistant à ne publier que des rapports reposant sur les résultats effectifs, à moins qu'une demande de rapport centré sur les notes ou les niveaux de compétence ne soit formulée pour des raisons institutionnelles (évaluation aux fins de bourses, admission à un programme ou dans un établissement).

Qualifications

Le sous-comité :

- a) décide de ne pas constituer de nouveau sous-comité pour approuver les recommandations du comité d'accréditation ;
- b) décide de laisser le système d'approbation des recommandations d'accréditation en l'état, avec quelques modifications destinées à garantir une réaction rapide :
 - a. envoi de la recommandation et de la demande d'approbation avec accusé de réception et de lecture, ainsi qu'un délai clairement défini pour la réponse (en général une semaine), et
 - b. envoi d'un rappel dès l'échéance du délai, avec un nouveau délai d'une semaine et une indication claire que l'absence de réponse vaut approbation de la recommandation ;
- c) charge l'EQAP d'étudier l'accréditation de l'apprentissage en ligne proposé par l'Université virtuelle des petits États du Commonwealth (Virtual University of the Small States of the Commonwealth, VUSSC) ;
- d) émet un accord de principe sur la poursuite par l'EQAP du processus de reconnaissance mutuelle des qualifications dans la région ; et
- e) charge l'EQAP de continuer à étudier les mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications et de fournir davantage d'informations sur les modalités d'application de ces mécanismes dans le Pacifique, compte tenu des incidences et des obligations liées à la Convention de Tokyo et au PACER Plus.

Partenariat entre la CPS, les ministères australien et néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et le Conseil australien de recherche pédagogique

Le sous-comité :

- a) note que les participants à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum, au mois de mai, mettront la dernière main au nouveau cadre régional sur l'éducation et définiront les priorités à l'échelle régionale ;

- b) reconnaît que les priorités définies à l'échelle nationale orienteront le travail de l'EQAP avec chaque pays ;
- c) accepte de participer aux processus de consultation pays par pays afin de mettre au point le prochain plan d'activité ; et
- d) reconnaît la valeur d'un débat collectif sur les priorités afin d'orienter la planification des activités à l'issue des consultations individuelles.

Proposition d'étude

Le sous-comité :

- a) adhère au concept, mais souligne la nécessité d'une adéquation avec les priorités nationales et le cadre régional pour l'éducation ;
- b) estime qu'il pourrait y avoir au moins deux volets destinés aux enseignants, au personnel des ministères et aux décideurs ; et
- c) charge l'EQAP de poursuivre la mise au point de la proposition à partir du concept et de fournir au sous-comité des informations sur le processus, les coûts, la prise en charge de ces coûts ainsi que les échéances.

Educators International

Le sous-comité :

- a) prend acte des informations fournies et pose des questions sur certains points de détail, notamment les coûts de formation des enseignants, les coûts relatifs aux smartphones, les coûts d'impression et des éléments annexes ;
- b) note que l'EQAP a établi un budget pour la mise à l'essai des outils dans quelques établissements des pays intéressés ; et
- c) note que plusieurs pays se sont montrés intéressés par cet essai, et qu'un suivi sera réalisé avec ces **pays** afin de planifier les échéances et la logistique.

Demande de l'ISU

Le sous-comité :

- a) prend acte de la demande de l'ISU en faveur de la participation de l'EQAP à la collecte de données pour le deuxième catalogue sur les mesures des acquis de l'apprentissage en 2018, et reconnaît la valeur que pourrait représenter pour les pays le fait de pouvoir analyser leurs progrès dans la durée ;
- b) charge l'EQAP de coordonner la collecte de données et d'aider les pays à vérifier et à mettre à jour les données déjà recueillies dans le cadre de la première édition de ce catalogue ; et
- c) reconnaît qu'il pourrait être utile pour les pays d'analyser les cibles de l'ODD n° 4 en amont de la collecte des données, ce travail pouvant leur permettre d'avoir une idée plus précise du type de données qu'ils devraient être amenés à fournir.

Programme et méthode de travail

Le sous-comité :

- a) demande et reçoit des précisions sur les nouvelles priorités ainsi que sur la différence entre l'ancienne procédure de demande de programme de travail et la nouvelle méthode retenue ;
- b) suggère que les pays, dans un souci d'harmonisation, adoptent le modèle de planification triennale appliqué par l'EQAP, en tenant compte des variations de priorités ;
- c) suggère que les pays œuvrent au rapprochement des partenaires du développement, des processus bilatéraux et nationaux de planification ainsi que de l'EQAP afin de favoriser une planification harmonisée ;
- d) charge l'EQAP de travailler avec des référents nationaux afin de garantir la confirmation de la participation dans les meilleurs délais ;
- e) demande une plus grande équité dans l'accès des pays aux services de l'EQAP, et l'intégration de nouveaux pays au processus ; et
- f) s'engage à travailler avec l'EQAP pour une mise en œuvre progressive du nouveau processus, commençant avec la participation volontaire de Vanuatu et des Îles Salomon et la participation conditionnelle des Îles Cook à l'issue d'une évaluation nationale.

Mandat du Conseil

Le sous-comité :

- a) examine les liens entre le sous-comité et la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum – le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) précise à ce titre que le processus d'établissement de l'ordre du jour de la Conférence est géré par les directeurs de l'éducation des pays océaniques, avec l'aide administrative de l'UNESCO ;

- b) demande qui doit répondre aux articles de la Déclaration de Nadi, issue de la vingtième Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, et suggère d'inclure à l'ordre du jour des prochaines réunions du sous-comité l'examen de l'harmonisation avec l'ODD n° 4 et les travaux de la Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth.

Annexes au

Procès-verbal de la troisième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (sous-comité du CRGA), tenue le 23 mars 2018

Annexe A : Relevé de conclusions de la réunion inaugurale du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (sous-comité du CRGA)

1. La réunion rassemble des directeurs généraux, des directeurs, des secrétaires permanents et des représentants des ministères de l'Éducation des Fidji, du Samoa, des Îles Salomon, de Tokelau, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu ; des membres des Îles Cook et de Niue admis à titre d'observateur ; des membres de l'Université du Pacifique Sud (USP), de l'UNICEF, du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), du BOSTES (anciennement le New South Wales Board of Studies) et de la New Zealand Qualifications Authority (NZQA) admis à titre consultatif ; des partenaires du développement venus des bureaux des ministères australien et néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce à Suva ; et des représentants de la Communauté du Pacifique (CPS). Une liste complète des participants est fournie en *annexe*.

Accueil et propos liminaires

2. Présidée par Mme Sheona McKenna, représentante du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, la réunion s'ouvre à 9 h par une prière prononcée par M. Kedrayate, représentant de l'USP.
3. La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Saluant la présence des deux directeurs généraux adjoints de la CPS (Suva et de Nouméa), Mme Audrey Amua et M. Cameron Diver, elle souligne que leur participation témoigne de l'importance de cette réunion.
4. Dans ses propos liminaires, elle évoque la réunion de 2015, au cours de laquelle le Directeur général de la CPS et M. Cameron Diver ont fourni de nombreuses précisions, notamment sur le nouveau nom de l'EQAP, le maintien du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (désigné en anglais par le sigle PBEQ) et la confirmation par le CRGA du statut de sous-comité de ce dernier.
5. En ce qui concerne la présidence du Conseil, la Présidente en exercice se déclare prête à continuer à assurer sa fonction tout au long de la réunion, la nomination d'un nouveau président pouvant avoir lieu à la fin de celle-ci. Cette proposition ne suscite aucune objection.

Ordre du jour

6. Le Secrétariat général du FIP demande un délai supplémentaire pour présenter une mise à jour régionale dans le point « Divers ».
7. L'élection du président est également déplacée à la fin de l'ordre du jour.
8. L'ordre du jour est adopté avec ces modifications.

Excusés

9. Kiribati, M. Jonathan Rowe, conseiller néo-zélandais en développement, l'UNESCO et les Îles Marshall (dont le représentant est encore en déplacement) sont excusés. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est absente.

Procès-verbal de la réunion du Conseil de 2015

10. Les membres examinent le procès-verbal de la réunion de 2015. Vanuatu apporte une correction au nom de son ministère, dont le nom correct est « ministère de l'Éducation et de la Formation ».
11. Aucune autre modification n'est apportée.

Questions soulevées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de 2015

12. Aucune question n'est soulevée. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de 2015 est ainsi adopté avec la modification susmentionnée.

Rapport de la Directrice

13. La Directrice souhaite à son tour la bienvenue à tous les membres présents, et notamment aux partenaires du secteur de l'éducation venus de toute la région. Son rapport présente notamment les éléments suivants :
 - a) Le Programme (EQAP) est bien implanté et apprécié. Il continue à assurer un soutien essentiel aux membres de la Communauté du Pacifique sur les questions d'éducation.
 - b) L'EQAP emploie des agents très qualifiés, qui possèdent des compétences spécialisées dans tous les domaines nécessaires, notamment l'enseignement, les programmes d'études, la technologie, le leadership et la recherche, et connaissent parfaitement les systèmes éducatifs du Pacifique.

- c) Ces agents ont une vision d'ensemble et une expérience de plusieurs systèmes éducatifs océaniques, et entretiennent des liens étroits avec ces systèmes, ce qui accroît la valeur du travail qu'ils effectuent dans la région.
 - d) En tant que programme régional, l'EQAP peut faire en sorte que tous les États et Territoires membres aient accès aux compétences et à l'expertise d'agents professionnels, au lieu que cette expertise se limite aux pays dont les ministères ont les moyens de recruter de tels agents à des postes nationaux.
14. Le Conseil prend note :
- a) du passage d'un financement par des fonds projet à un financement par des fonds programme afin d'assurer la pérennité des fonctions essentielles ;
 - b) des difficultés rencontrées, notamment le nombre de projets arrivant à terme en juin 2016, le peu de ressources disponibles pour continuer à soutenir les pays dans le cadre des examens de fin du secondaire et de la qualification régionale dans les pays, le fait que les fonds ordinaires parviennent tout juste à couvrir les activités essentielles et les coûts administratifs, ou encore le problème persistant de la mobilisation des ressources pour l'EQAP ; et
 - c) du fait que, bien que l'EQAP soit confronté à ces difficultés, il a réussi à fournir aux agents du Programme la possibilité de réfléchir à l'avenir, à étudier les attentes de la région ainsi que les moyens d'y répondre. C'est là que le plan d'activité revêt toute son importance.

Plan d'activité de l'EQAP

15. Le Conseil prend note :
- a) du plan d'activité de l'EQAP, avec ses principaux domaines et processus, ainsi que de ses liens avec le Plan stratégique et les priorités de la CPS, et notamment les différents buts et réalisations attendus, les résultats spécifiques de ces dernières ainsi que les mesures estimées nécessaires pour les atteindre ;
 - b) des quatre grands risques définis, ainsi que de leur stratégie respective d'atténuation ;
 - c) du fait que les demandes de services et d'assistance de la part des pays ne faiblissent pas, mais que tout dépend des ressources disponibles, autrement dit de la façon dont les priorités sont gérées avec les ressources actuelles afin d'atteindre les résultats escomptés, sachant que d'autres possibilités d'obtention de ressources supplémentaires doivent également être étudiées ;
 - d) du système actuel et de son fonctionnement : les pays doivent présenter les domaines dans lesquels ils ont besoin de l'assistance de l'EQAP, puis les détails de la demande font l'objet d'une discussion, avant l'obtention d'une réponse. Ce processus tient compte de l'évolution des priorités dans les pays. L'EQAP a été invité à élaborer un plan afin de présenter ces priorités et d'assurer la continuité du soutien apporté, avec la contribution des pays ;
 - e) du fait que les membres de l'EQAP continuent à bénéficier des contributions statutaires apportées par les membres, et que les services fournis à chaque pays membre ne dépendent pas de son niveau de contribution (solidarité régionale). Toutes les demandes reçues sont évaluées et classées par ordre de priorité, les demandes prioritaires étant généralement traitées en premier. Dans la mesure du possible, une assistance à distance est également dispensée ;
 - f) du fait que la version définitive du plan de travail est le fruit de négociations menées entre l'EQAP et les pays, et tient compte des domaines prioritaires d'assistance identifiés ;
 - g) du fait que la question des services fournis aux 26 membres de la CPS pourrait être traitée dans le mandat du Conseil (sous-comité du CRGA), et que les pays apportant une contribution supplémentaire spécifique à l'EQAP pourraient bénéficier en priorité des services de ce programme, les services ultérieurs étant fournis selon le principe du recouvrement des coûts. L'éducation est un besoin de l'ensemble des membres de la CPS ; à ce titre, elle doit constituer un axe de travail stratégique, et faire l'objet d'un débat plus ample, non limité aux membres de l'EQAP ;
 - h) du fait qu'il n'y a jamais eu de réduction des services fournis aux pays par l'EQAP, en dépit de la baisse des financements, et qu'aucune décision d'abandon ou de réduction des services du Programme n'a été prise, bien que les fonds ordinaires soient restés au même niveau depuis longtemps. La question n'est pas de savoir si les fonds ordinaires alloués à l'EQAP doivent être augmentés, mais comment tirer parti de ces fonds et encourager la pérennité des activités financées au titre des fonds projet ;
 - i) des préoccupations concernant le déficit des finances de l'EQAP, et demande si des tentatives d'amélioration de cette situation ont été prises. Le Secrétariat répond qu'il recherche activement des moyens de remédier à ce déficit tout en maintenant les services fournis aux pays et en étudiant un système de gestion efficace des ressources ;

- j) du fait que le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce a lui aussi relevé un déficit dans tous les projets qu'il soutient et qui arrivent à échéance en juin 2016. Le ministère poursuit également la mise en place d'un partenariat à plus long terme destiné à financer l'EQAP plutôt que des projets isolés. Ce processus inclura une période de transition, les financements transitoires fournis par le ministère étant destinés aux trois projets qui arrivent à échéance au mois de juin (PaBER, Registre océanien des qualifications et des normes et aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul). Ces financements ne sont pas destinés à combler le déficit de l'EQAP mis en évidence ; et
- k) de l'intention du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce d'accroître le soutien apporté dans le cadre du projet qu'il finance sur les aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul dans la région (PILNA), plutôt que d'augmenter sa contribution.

Projet de mandat

- 16. Un projet de mandat pour ce sous-comité spécial du CRGA a été distribué avant la réunion afin que les membres puissent l'examiner. Plusieurs points ont été soulevés pour examen et ajout au mandat, dont les suivants :
 - a) ajout de tous les membres de la CPS et des possibilités d'accès aux services de l'EQAP. Pour ce faire, le sous-comité doit d'abord décider si d'autres pays peuvent participer, puis travailler sur les modalités d'accès aux services du Programme. Il convient peut-être d'ajouter une note afin d'analyser plus en détail la question des membres ; et
 - b) mention des membres votants.
- 17. La version définitive du projet de mandat est disponible sous forme de *document d'information*.

Documents de suivi :

PILNA

- 18. Le sous-comité prend note :
 - a) du soutien apporté par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce en faveur du projet PILNA, notamment du soutien affiché à une mise en œuvre durable plutôt que ponctuelle, qui est salué par les membres du sous-comité. Le ministère a félicité l'EQAP pour le travail effectué ainsi que la préparation de ce travail dans des délais serrés ;
 - b) du fait que l'un des objectifs de l'évaluation de 2015 consistait à encourager l'utilisation efficace de données dans la formulation des politiques nationales, le suivi et la conception de programmes d'intervention appropriés en vue d'améliorer les résultats des élèves. Par conséquent et conformément à cet objectif, le Programme entend continuer à aider les pays à mettre en œuvre des interventions ciblées ;
 - c) de l'objectif de l'appel des ministres de l'Éducation en faveur d'une nouvelle édition de l'étude PILNA, qui consistait à obtenir des informations sur les domaines de leurs systèmes éducatifs, à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, qui nécessitent des ressources ; et
 - d) du fait que les informations détaillées sur la diffusion des résultats de l'étude 2015 feront l'objet d'un débat plus approfondi lors de la réunion du comité de pilotage PILNA, prévue pour le lendemain de la présente réunion.
 - e) Recommandations
 - Le Conseil :*
 - i. prend acte de la mise à jour et de l'avancement de l'étude PILNA de 2015 ;
 - ii. affirme son soutien à la participation des pays à la diffusion des résultats de l'étude 2015 aux parties prenantes pertinentes ;
 - iii. affirme son soutien à l'élaboration de plusieurs stratégies à l'appui des interventions ; et
 - iv. se montre favorable à la proposition d'un programme PILNA à long terme.

PaBER

- 19. Le Conseil prend note de l'objectif global du projet PaBER, à savoir améliorer les aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul des enfants d'Océanie. Cet objectif devrait être soutenu par les résultats du programme pilote PaBER, dans le domaine de l'élaboration et de l'utilisation d'outils destinés à orienter et à déterminer les politiques et les interventions à l'appui de l'amélioration de l'apprentissage.
- 20. Les pays participant à ce programme pilote affirment leur soutien à la démarche de celui-ci, car cela leur a permis de mesurer leur situation et, partant, d'apporter des modifications pertinentes à leurs politiques, d'adopter de nouvelles activités et d'intégrer de nouveaux concepts à leur système éducatif.
- 21. Ils ont également ainsi pu se rendre compte que la perception et la compréhension du personnel dans les bureaux n'étaient pas forcément les mêmes que celles qui régnaient en classe ou sur le terrain.

Registre océanien des qualifications et des normes (PRQS)

22. Le Conseil reconnaît la nécessité de la poursuite du PRQS et se montre satisfait de voir qu'il sera repris par l'EQAP au terme de la durée du projet, en fonction néanmoins des financements disponibles.
23. Il prend également note de l'intention initiale du PRQS, à savoir qu'il devienne autonome une fois le cadre suffisamment solide.
24. Le PRQS n'a pas pour objectif de remplacer les registres nationaux, mais bien plutôt de tisser des liens dans la région. Il aide aussi les pays dénués d'organismes-cadres pour les qualifications, tels que Kiribati ou Tuvalu.
25. Recommandations :
Le sous-comité approuve :
 - a) l'évolution du PRQS ;
 - b) la fonction d'accréditation à l'échelle régionale de l'EQAP ; et
 - c) l'élaboration et la reconnaissance de qualifications régionales.

Qualifications régionales : South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC)

26. Le Conseil prend note :
 - a) du déficit présenté par les finances de la qualification. L'EQAP a néanmoins pris des mesures pour le combler, par exemple l'utilisation des capacités du personnel affecté à des projets pour les activités liées aux qualifications ;
 - b) de l'absence de baisse du nombre d'inscriptions depuis la nationalisation de la qualification par les Tonga : ce nombre continue d'augmenter graduellement ;
 - c) de l'absence d'autres possibilités à ce niveau pour certains petits pays tels que Tuvalu, ce qui, sur le plan du régionalisme, constitue un défi pour les « grands pays », ces derniers devant en outre déterminer comment prêter concours aux pays de petite taille et assurer la pérennité de cette qualification régionale. Néanmoins, le SPFSC est un dispositif à long terme pour Vanuatu, qui l'a intégré à son système éducatif ;
 - d) des inquiétudes de Tuvalu concernant le retard de publication des résultats aux examens. Les agents du Programme (EQAP) expliquent qu'ils ont revu tous les processus d'examen et ont pris des mesures pour y remédier ; par conséquent, le cycle d'examen dans son intégralité fonctionne de manière intégrée ;
 - e) du fait que certains pays ont accordé aux directeurs d'établissement scolaire la possibilité de choisir les options. Toutefois, la demande de mise en place de cette qualification émanant du Conseil lui-même, il semble juste que ce dernier la soutienne. Le Conseil demande également davantage d'informations pour décider du soutien à accorder à l'avenir à cette qualification ;
 - f) de la reconnaissance du SPFSC comme qualification donnant accès à l'USP, qui l'a intégré à son manuel d'inscription. Cependant, l'USP a remarqué que la majorité des inscriptions provenait du niveau préparatoire (*Foundation Studies*) ; et
 - g) du fait que la plupart des examinateurs participant à l'élaboration des examens du SPFSC sont également, ou ont été, examinateurs pour le NCEA néo-zélandais, et que les normes sont dès lors comparables.

Divers

27. Note d'information du Secrétariat général du FIP au Conseil de l'EQAP sur l'éducation dans la région

Contexte

- Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum
 - Première Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum (2001)
 - Mise au point du Plan d'action du Forum en faveur de l'éducation élémentaire
 - Révision du Plan d'action en 2008
 - Accord sur le Cadre océanien de développement de l'éducation en 2009
- Le Secrétariat général du FIP joue un rôle majeur dans la coordination de l'éducation à l'échelle régionale depuis 15 ans.

Cadre océanien de développement de l'éducation

- 2009-2015
- Nécessité de révision et de mise au point d'un nouveau cadre régional pour l'éducation

Résolution de la réunion des directeurs de l'éducation des pays océaniques

- Discussion d'un projet d'ordre du jour pour la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum
- Constitution d'un groupe de travail restreint

Perspectives :

- Évaluation exhaustive de l'éducation dans la région

- Expertise-conseil pour l'évaluation du Cadre océanien de développement de l'éducation et de l'éducation dans la région
 - Réunions du groupe de travail restreint des directeurs de l'éducation des pays océaniques
 - Achèvement de l'ordre du jour et des procédures de travail de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum
 - Discussion du nouveau Cadre océanien de développement de l'éducation
 - Consultation sur le nouveau Cadre océanien de développement de l'éducation
- Financement :
- Consultation avec le partenariat mondial pour l'éducation
 - Fonds de l'UNESCO
 - Fonds régional de soutien aux systèmes d'information sur la gestion de l'éducation de la CPS
- Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum :
- Report au premier trimestre 2017
 - Lieu et date à confirmer
 - Ordre du jour pour les décisions de haut niveau : les domaines thématiques du Cadre océanien de développement de l'éducation doivent adopter une structure thématique plutôt que sous-sectorielle

28. Point du ministère fidjien de l'Éducation sur les conséquences du cyclone Winston, qui a touché la plupart des établissements scolaires du pays
29. Nomination du président : les Fidji sont nommées à la présidence du Conseil.
30. La prochaine réunion du Conseil aura lieu au moins huit semaines avant la session du CRGA.

Conclusion

31. Les membres du Conseil remercient la Présidente, Mme Sheona McKenna, pour l'excellent travail qu'elle a effectué à la présidence des deux dernières réunions. Ils prennent acte du fait qu'il s'agit de sa dernière réunion et la remercient pour le soutien, la coopération et l'assistance qu'elle a apportés à la région.
32. Des remerciements sont également adressés au Directeur et à l'équipe de l'EQAP, en reconnaissance du travail fourni et de la clarté du plan d'activité, au Secrétariat général du FIP pour son travail en vue de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum, ainsi qu'à tous les membres présents.
33. La réunion est close à 16 h 45.

Annexe B : Relevé de conclusions de la deuxième réunion du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (sous-comité du CRGA)

Propos liminaires

1. La réunion rassemble des directeurs généraux, des directeurs, des secrétaires permanents et des représentants des ministères de l'Éducation du Samoa, des Îles Salomon, de Tokelau, des Tonga, de Tuvalu, de Vanuatu, des Îles Cook, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Palau, de Niue, de Nauru, de Kiribati, des États fédérés de Micronésie et des Îles Marshall, des partenaires du développement de l'Université du Pacifique Sud (USP), de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), du New South Wales Board of Studies, Teaching and Education Standards (BOSTES), de la New Zealand Qualifications Authority (NZQA), du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (bureaux de Canberra et de Suva), du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (bureaux de Wellington et de Suva), ainsi que des agents de la Communauté du Pacifique (CPS).
2. La deuxième réunion du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement débute à 8 h 30 environ. Le Directeur de l'EQAP souhaite en quelques mots la bienvenue aux membres du sous-comité présents.
3. M. Gordon Burns, du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, est chargé d'assurer la présidence de la réunion, en l'absence du Président en exercice, les Fidji étant excusées.
4. À l'issue d'une prière prononcée par le Secrétariat, Mme Audrey Aumua, Directrice générale adjointe (Suva) de la CPS, souhaite la bienvenue aux membres du sous-comité, et notamment aux partenaires du développement. Elle souligne combien il est important que la CPS joue un rôle dans le système éducatif océanien. L'éducation est en effet une composante essentielle de la viabilité des autres programmes de l'Organisation, ainsi que la clé pour résoudre bon nombre des enjeux et difficultés de la région. Le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement

(EQAP) joue donc un rôle de premier ordre. Elle met également en exergue les compétences spécialisées de l'équipe du Programme, rappelant une nouvelle fois l'importance de son travail dans la région.

5. Le Président approuve les remarques de Mme Aumua, en soulignant lui aussi l'importance du travail de l'EQAP et la nécessité de sa poursuite.

Élection du Président

6. M. Paul Hewitt, du New South Wales Board of Studies, Teaching and Education Standards (BOSTES), se porte volontaire pour présider la réunion, étant donné qu'aucun président de séance n'a été nommé et que l'appel aux volontaires a été lancé à toute l'assemblée.
7. Les excuses des Fidji sont acceptées.

Procès-verbal de la réunion inaugurale du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement

8. Le procès-verbal est examiné et adopté avec une modification mineure (Nouvelle-Zélande/USP).

Questions soulevées dans le procès-verbal

9. Aucune question n'est soulevée dans le procès-verbal.

Rapport du Directeur

10. Le sous-comité prend note de la nouvelle structure de l'EQAP et des divers travaux réalisés en 2016, notamment le renforcement du domaine de la recherche.
11. Le sous-comité affirme son soutien au transfert du système d'information sur la gestion de l'éducation vers l'EQAP. Il relève que les dispositions initiales de l'accord, et notamment la structure de rapports, sont conservées lors de ce processus. En préparation à la Conférence 2017 des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum, les données doivent être transmises au Secrétariat général du FIP dans les meilleurs délais. Certains pays font état d'un besoin d'assistance avec les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation et demandent l'aide de l'EQAP. Il est rappelé au sous-comité que toutes les données recueillies à l'échelle régionale doivent être communiquées à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum.
12. L'aide de l'EQAP pour l'évaluation des bourses d'études est toujours à la disposition des pays qui en ont besoin. Le Programme n'effectuera plus l'évaluation et le classement des demandes pour les bourses Australia Awards aux Fidji et à Tuvalu. Si le Gouvernement australien poursuit le programme de bourses Australia Awards, le processus de sélection des lauréats varie selon les régions du monde, et le ministère australien des Affaires étrangères a désormais externalisé ce travail, dans le cadre du dispositif régional de soutien.
13. L'EQAP a également conclu un partenariat avec la Banque mondiale sur l'évaluation du niveau de lecture des premières années du primaire, afin d'apporter aux pays une assistance technique et de combler les lacunes, plutôt que de faire intervenir des acteurs éloignés.

Rapport de résultats de l'EQAP

14. Le sous-comité prend note du fait que ce rapport ne visait pas à exposer des informations détaillées pour chaque pays, mais à présenter une vue d'ensemble. De plus, le sous-comité souhaite que les rapports suivants contiennent les éléments suivants :
 - a) les résultats réellement obtenus dans le cadre du rapport, et non une énumération de pays comme indicateur des progrès réalisés ;
 - b) la façon dont le rapport tient compte des activités qui courent d'une année sur l'autre ; et
 - c) la mesure de la satisfaction des pays par rapport à l'aide apportée par l'EQAP, qui constituerait une information de qualité pour les bailleurs de fonds.

Programme de travail

15. Le sous-comité :
 - prend acte du fait que l'augmentation du nombre de demandes de services déposées par les pays a pu être absorbée à l'aide d'une démarche faisant appel à plusieurs modèles, de la réalisation de plusieurs tâches par un même agent ainsi que de la création de liens entre les activités ;
 - note que la réponse aux questions urgentes et ponctuelles s'est généralement révélée difficile, compte tenu des faibles ressources disponibles ; et
 - après examen de la proposition de programme de travail de l'EQAP au niveau national pour l'année 2017, approuve la formule indiquant qu'il est important que les pays effectuent un vrai travail de planification et de hiérarchisation des besoins avant d'entamer les négociations avec l'EQAP.

Qualifications régionales : SPFSC

16. Le sous-comité approuve la proposition selon laquelle l'EQAP étudiera plus avant la forte proportion de candidats ajournés dans certaines matières, ainsi que les faibles résultats des élèves au SPFSC en comparaison de qualifications de niveau similaire telles que le cours préparatoire de l'USP (*Foundation Studies*).
17. Tous les membres s'accordent à dire que l'EQAP doit intensifier l'aide qu'il apporte aux enseignants, aux ministères et aux établissements de formation dans le domaine des systèmes d'évaluation fondés sur les acquis d'apprentissage.

Mise en place du PSSC à l'échelle nationale

18. Le sous-comité demande davantage d'informations (proposition de document et d'étude) sur les processus suivis lors de l'audit d'harmonisation entre la 12^e et la 13^e année.
19. Il approuve également la proposition de réalisation d'un tel audit afin de soutenir l'amélioration de ces deux années.

Évaluation du niveau de lecture des premières années du primaire

20. Les pays se sont montrés favorables à la participation de l'EQAP à ce travail afin qu'il puisse être sollicité si nécessaire.

Accréditation de l'Institut de technologie de Kiribati

21. Il est précisé au sous-comité que l'EQAP n'accorde d'accréditation aux établissements techniques que dans les pays ne disposant pas d'organismes ad hoc.
22. Le sous-comité approuve l'accréditation provisoire de l'Institut de technologie de Kiribati et charge l'EQAP d'en informer l'établissement.

Accréditation d'une qualification régionale

23. Le sous-comité approuve également la recommandation d'accréditation de la qualification régionale *Certificat de niveau 1 en Énergies renouvelables*, et indique que les établissements pertinents doivent en être informés.

Registre océanien des qualifications et des normes

24. Les membres du sous-comité s'accordent à dire que le Registre océanien des qualifications et des normes doit poursuivre son travail, même en l'absence de financements spécifiques, et que les différentes possibilités de financement doivent être étudiées.
25. L'UNESCO a indiqué qu'elle informerait le sous-comité de l'aide qu'elle pourrait apporter.
26. La question de la valeur du Registre doit être posée à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum dans le cadre du débat sur l'EFTP, l'EQAP devant contribuer à la rédaction du document y afférent.

Possibilité de partenariat entre l'Australie et l'EQAP

27. Le sous-comité se déclare favorable à la proposition d'approche pour un partenariat de financement programmatique (plutôt qu'en fonction de projets) entre le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce et l'EQAP, avec une prise en compte de la performance. Les membres acceptent d'émettre davantage de remarques à l'intention du ministère sur la note d'orientation diffusée au cours de la réunion, et notamment sur les modes préférés de participation au processus de conception proposé.

Conclusion

28. Le Président remercie tous les membres du sous-comité, de même que les intervenants, pour leur participation aux débats.